



Commune de Collonges
Rue Ste-Anne 5
1903 Collonges

Installateur :

(Coordonnées complètes)

Propriétaire/exploitant :

Parcelle(s) n° :

Adresse de l'ouvrage

En application de la Directive de protection incendie AEA1 11-15, les prescriptions en vigueur seront exécutées, en particulier les indications suivantes :

- Les panneaux n'entraveront pas l'extraction de fumée et de chaleur.
- Les accès aux éventuels conduits de cheminée seront respectés avec une largeur de 60cm.
- Un dégagement autour de ces conduits sera respecté sur une largeur de 60cm.
- L'installation sera contrôlée selon les exigences de la norme NIBT.
- L'état de la technique selon Swissolar sera respecté.
- Un dispositif de coupure à distance du courant photovoltaïque sera installé si nécessaire.
- Une attestation de conformité AEA1 sera établie lors de la mise en service de l'ouvrage.

Sceau et signature

Installateur

Signature

Propriétaire